

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant réintégration dans la nationalité monégasque.

Ordonnance Souveraine portant réintégration dans la nationalité monégasque.

Ordonnance Souveraine conférant la nationalité monégasque.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Commissaire Spécial, Chef de la Sûreté.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquête de commodo et incommodo.

VARIÉTÉS :

Foires et Fêtes Foraines, par Georges Rocher.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 618.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame Sangiorgio (Marie-Julie-Françoise), veuve Fabi (Mariano), née le 14 novembre 1866, à Monaco, ayant pour objet de recouvrer la nationalité monégasque perdue par son mariage, aujourd'hui dissous, avec un sujet italien ;

Vu les articles 18, § 1^{er}, 20 et 21 du Code civil ;

Vu l'article 25, n° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

La dame Marie-Julie-Françoise Sangiorgio, veuve Mariano Fabi, est réintégrée parmi Nos sujets.

Elle jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code civil.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 619.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame Onda (Hélène-Marie-Louise-Rosita-Pauline), épouse divorcée de Pisani (Ange), née le 11 février 1898, à Monaco, y domiciliée, ayant pour objet de recouvrer la nationalité monégasque perdue par son mariage, aujourd'hui dissous, avec un sujet italien ;

Vu les articles 18, § 1^{er}, 20 et 21 du Code civil ;

Vu l'article 25, n° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

La dame Hélène-Marie-Louise-Rosita-Pauline Onda, épouse divorcée Pisani, est réintégrée parmi Nos sujets.

Elle jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code civil.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 620.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par le sieur Reynier (Anatole-Louis), né le 5 décembre 1870, à Marseille, et la dame Deconinck (Juliette), son épouse, née le 22 mai 1896, à Paris, ayant pour objet d'être admis parmi Nos sujets ;

Vu l'article 9 du Code civil ;

Vu le rapport de Notre Directeur des

Services Judiciaires et l'article 25, n° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le sieur Anatole-Louis Reynier et la dame Juliette Deconinck, son épouse, sont naturalisés sujets monégasques.

Ils seront tenus et réputés comme tels et jouiront de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code civil.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 621.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 30 janvier 1905 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'Ordre Administratif, de l'Ordre Judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Deleau Armand-David, Commissaire de Police, est nommé Commissaire Spécial, Chef de la Sûreté.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-six septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Rocchi Uldéric, à l'effet d'être autorisé à exploiter un commerce de garage public pour automobiles, avec atelier de réparations, 9, rue des Açores, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 8 octobre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ce garage, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Pour le Maire :
Un Adjoint, TH. GASTAUD.

VARIÉTÉS

FOIRES ET FÊTES FORAINES

Avec l'automne le grand exode du monde des forains vers les fêtes provinciales : grandes foires, fêtes votives, fête nationale, comices agricoles, concours sportifs, etc., touche bientôt à sa fin.

La difficulté des communications avait été la raison d'être des foires ; aujourd'hui, la facilité des relations intérieures, leur multiplicité ont enlevé beaucoup de leur importance aux grandes foires de jadis. Cependant les foires rurales augmentent en nombre, il y en a plus de 50.000 tout le long de l'année et, si vous voulez de la statistique précise, nous vous dirons qu'il y a, en moyenne, une foire par 7.000 habitants et par 1.000 hectares. C'est plus qu'il n'y en eut jamais. Les bourgs, les petites villes trouvent surtout leur profit à ces rendez-vous qui ont encore un intérêt à cause du trafic des bestiaux, mais qui attirent principalement la population des campagnes pour les achats dans les magasins, pour les rencontres d'affaires, pour prendre langue et aussi s'égayé en passant.

C'est au VIII^e siècle que l'on fait remonter la foire la plus ancienne, celle de Troyes. Plusieurs siècles plus tard, les chroniques en mentionnèrent d'autres, la foire de la plaine Saint-Denis — le lendit — notamment et la plus célèbre de toutes, la foire de Beaucaire qu'on signale dès le XIII^e siècle et qui longtemps compta, avec les foires de Sinigaglia, de Francfort, de Leipzig, de Nijni-Novgorod parmi les cinq grands marchés internationaux de l'Europe.

La foire de Beaucaire vit sa vogue se prolonger jusque sous Louis-Philippe. Aujourd'hui, elle n'est plus, à proprement parler, qu'un souvenir. Entre le château de Beaucaire et le Rhône s'étend un vaste terrain traversé par de superbes allées d'ormes et de platanes. On le nomme le *Pré*. C'était là que se tenait la foire ou du moins une partie de la foire, car la ville elle-même était alors transformée en un immense bazar, tandis que le fleuve portait des embarcations de toutes sortes : allèges d'Arles, trois-mâts de Marseille, brigantins du Levant, balancelles de Malaga, de Naples et de Majorque, tartanes de Gênes, ou de Livourne, goëlettes anglaises ou du Havre-de-Grâce : « Les Turcs feront ribote, écrit Frédéric

Mistral, dans le *Poème du Rhône*, puis à la garde d'Allah, s'ils se grisent ! Et les juives qu'ils ont amenées de Tunis, traînant mollement leurs jaunes babouches, dansent au bruit des castagnettes sur le pont, et chantent nasillant leurs cantilènes... »

À l'origine, la foire de Beaucaire ne réunissait que des marchands de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné et de Lyon. Plus tard arrivèrent des Génois, des Espagnols, des Allemands, des Hollandais, des Anglais. Au XVIII^e siècle, on y rencontrait des « Arméniens, Turcs, Moscovites, Canadiens et Indiens ». C'était pendant huit jours, une cohue internationale de 100.000 personnes. Quant au chiffre des affaires, il dépassait, en 1789, quarante et un million de livres. Stendhal vit encore, en 1837, le rendez-vous cosmopolite très animé. Il raconte, dans ses *Mémoires d'un Touriste*, que ce qui le divertit, ce fut l'extraordinaire spectacle de la ville envahie par les commis des marchands et du *Pré* couvert de tentes et de marchandises, la véhémence gaité de la foule où les méridionaux dominant et donnent le ton, les comédies en plein vent, les danses au son des galoubets ou des castagnettes, les tours de filous et les intrigues brusquement nouées. Il a des anecdotes narquoises comme celle de deux vertueux Allemands échangeant leurs vertueuses épouses pour toute la durée du séjour à Beaucaire.

Depuis ce temps, au point de vue de la fête foraine, l'aspect a partout bien changé, nous sommes loin des tréteaux et des jongleurs et des baladins et même des saltimbanques du siècle dernier. Les tournées foraines étaient autrefois dirigées d'après un itinéraire dont chaque famille avait le secret, suivant les renseignements conservés par tradition sur les localités où la recette était plus ou moins productive, selon le genre de spectacle. Ainsi en Bretagne, en Normandie, dans le Nord, les marionnettes et le théâtre en baraque étaient plus suivis que dans le midi où la musique, la lutte, les ménageries ont plus la faveur du public, tandis que le cirque et l'acrobatie réussissent mieux dans le Centre et dans l'Est. Le banquiste, hôte des mêmes villes, s'y créait une réputation personnelle ; son retour périodique était attendu, il retrouvait son public assidu qui lui faisait fête. Aujourd'hui, à part les grandes exhibitions des troupes de théâtre forain, des cirques et des ménageries tout ce monde de la banque, avec ses transformations et ses modes d'attraction si variés, se confond dans l'anonymat, se perd à chaque instant de vue, pour se retrouver un beau matin à un autre bout de la France, amené sur le champ de foire par la publicité donnée aux préparatifs d'une fête locale.

Les luxueuses voitures, les lourds fourgons des grandes exhibitions s'enlèvent des plateaux des wagons pour être transportés directement de la gare sur le mail ou sur le champ de foire où l'emplacement a été retenu d'avance. Sur les grandes routes circulent les roulettes, maisons ambulantes, qui abritent tout le personnel des entreprises de moindre importance et tout le matériel de leur établissement en plein vent : cirques, ménageries, théâtres de comédie, de drame, d'opérette, arènes de lutteurs, tirs, panoramas, dioramas, cinématographes, postes à chevauchées sur les montures les plus baroques,

nacelles, montagnes russes, tobogans, chemins de fer, loteries à vaisselle ou à oiseaux, tourniquets, bars et restaurants, etc., etc.

C'est à Paris, à la foire de Neuilly, que se lancent les nouveautés de l'année et les actualités. Les motifs d'éclairage électrique, papillons et libellules aux ailes incrustées de gemmes font de l'avenue une voûte féerique. Mais toute cette somptuosité n'a plus l'imprévu et le pittoresque de nos fêtes foraines de jadis ; c'est du music-hall trop « artiste », pas assez « queue rouge » ; ce n'est plus la foire de plein air avec, sur les tréteaux, sa pittoresque bohème et, derrière les cordes, un public plein d'illusion et de bonne volonté.

GEORGES ROCHER.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le premier octobre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, MM. Victor-Alfred POELS et Robert-Oswald POELS frères, tous deux commerçants, de nationalité belge, demeurant et domiciliés 49, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, ont acquis de M. Charles-Emile LACOUR, commerçant, demeurant 9, boulevard Peirera, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'épicerie, vins fins et liqueurs à emporter, qu'il exploitait, sous l'enseigne de *Caves et Comestibles du Grand Hôtel*, dans des locaux dépendant de l'immeuble du Grand-Hôtel, situés rue de la Scala, à Monte-Carlo, appartenant à M. Thaddeus Arathoon.

Les créanciers de M. Charles-Emile Lacour, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 13 octobre 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Agence GASTAUD
6, Avenue de la Gare, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 8 octobre 1927, enregistré, M^{me} Julia ANDRÉOZZI, veuve LAITHIER, a vendu à M. Philippe-Antoine CALVET, demeurant à Nice, avenue Desambrois, 1^{bis}, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant tea room, connu sous le nom d'*Hôtel Riva*, qu'elle exploitait, 1, rue Florestine, à Monaco.

Les oppositions seront reçues à l'agence Gastaud, dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date, à Monaco, du 7 octobre 1927, enregistré, M^{me} Françoise DULBECCO a vendu à M^{me} Joséphine CROVETTO, demeurant à Monaco, 24, rue de Millo, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles qu'elle exploitait à Monaco, villa de la Plage, 12, avenue de Fontvieille.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Dulbecco, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la cession dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO
AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 9 Octobre 1927, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires de ladite Société sont convoqués à nouveau en Assemblée Générale extraordinaire pour le **14 Novembre 1927**, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Augmentation du capital social ; modalités de cette augmentation ; pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration ;
- 2^o Modifications à apporter aux Statuts (articles 5, 6, 9, 22, 25, 26 et 35) par suite de l'augmentation du capital social et pour diverses mises au point.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le trois février mil neuf cent vingt-sept, enregistré ;

Entre la dame Marie-Madeleine LOMBARD, veuve en premières nocces du sieur Victor-Félix Boneto, et épouse en secondes nocces du sieur Lucien-Louis Champignolle, demeurant à Monaco ;

Et le dit sieur Lucien-Louis CHAMPIGNOLLE, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Champignolle à leurs torts et griefs réciproques. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 11 octobre 1927.

P. le Greffier en chef.

(Signé:) PERRIN-JANNÈS, c. gr.

BANQUE PRIVÉE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 5.000.000 de francs

Messieurs les Actionnaires de la Banque Privée de Monaco sont informés que le versement du deuxième quart, soit 125 francs par titre, sera appelé du 3 au 5 novembre 1927 inclus.

Les versements seront reçus au Siège Social, 31, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 26 Octobre 1927,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, à

Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois d'août et septembre 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique. — La Belgique ne fait plus partie du Conseil de la S.D.N. — L'école de la vie domestique et sociale. — Les initiatives féminines : La maison de santé des agents. — Isadora Duncan. — Notre referendum des princesses françaises. — Un peu de mode pratique. — Les menus de Minerva. — Conseils du jardinier. — Le sport féminin. — Le goût des belles choses : Des fleurs et des fruits modernes brodés. — La mode : La lingerie élégante et les coquetteries pour le home. — L'amour des belles lettres. — L'éducation financière de la femme. — Le courrier des lectrices. — Le roman : *La Mariée Noire*, par Mme Jean Moura. — Concours littéraire : Un long baiser, 3.423, par Marie-Paule Salonne. — De notre fauteuil, par les sept dames du troisième rang. — Les beaux films : Manon Lescaut, avec Lya de Putti.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

11bis, Rue Keppler. — PARIS.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Pour vous rendre au Maroc
embarquez-vous à Marseille**

La traversée la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée, se fait par Marseille que desservent de nombreux trains à marche rapide, avec voitures directes en provenance ou à destination de Paris, des grandes villes de France et de l'étranger.

Les navires confortables et luxueux de la Cie Paquet (tel le « Maréchal Lyautey » — 10.500 tonnes —, le plus grand paquebot desservant l'Afrique du Nord), partent tous les samedis de Marseille pour Tanger et Casablanca qu'ils atteignent respectivement le lundi soir et le mardi matin.

De Marseille également partent les seuls vapeurs qui desservent les autres ports du Maroc : Mazagan, Saffi, Mogador, Agadir ; les ports de rivière : Larache, Rabat, Kénitra et les ports du Maroc espagnol : Ménila, Cala del Quemado, Ceuta. Environ 360 départs par an (passagers et marchandises) sont ainsi assurés par la Cie Paquet.

Des billets comprenant le parcours par chemin de fer et le parcours maritime, valable 15, 30 et 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés, pour Tanger et pour Casablanca, par les principales gares P.-L.-M. et les agences de la Cie Paquet.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Amélioration des relations avec la Corse

La Compagnie Fraissinet, dont les paquebots assurent les relations du Continent avec la Corse, réalise, par étapes, un vaste programme d'améliorations de sa flotte, afin de mettre en concordance, aussi rapidement qu'il est possible, ses services maritimes avec la nouvelle et récente convention maritime.

Depuis le 15 août, la vitesse du *Général Bonaparte* a été portée à 15 nœuds de jour, à 14 nœuds de nuit ; un effort parallèle a été demandé au *Liamone*. De ce fait, les traversées de Marseille et de Nice à Bastia se trouvent être réduites respectivement à 14 heures au lieu de 16, et à 8 h. 15 au lieu de 9 h. 30. D'autres gains de même ordre seront prochainement réalisés dans la durée de la traversée du *Corte II* entre Nice et Ajaccio.

Par son climat exceptionnel et ses charmes variés, l'Île de Beauté réalise ce paradoxe d'être en toute

saison la terre d'élection du tourisme. Elle ne pourra l'être désormais que davantage, puisque les nouveaux horaires de la Compagnie Fraissinet la rapprochent du Continent.

Il est rappelé que les circuits d'autocars P.-L.-M. en Corse, dont le succès s'est encore considérablement développé cette année, continueront à fonctionner jusqu'au 30 novembre sans interruption.

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le « PANORAMA », exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.

Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le « PANORAMA ».

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le « PANORAMA » envoie *gratuitement et franc de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Excursions à prix réduits
en autocars P.-L.-M.**

Pour faciliter l'incorporation de parcours en autocars P.-L.-M. dans les programmes de voyages, et contribuer dans toute la mesure du possible à l'allongement de la saison touristique, il a été décidé d'appliquer pour certains Services d'autocars et à dater du 1^{er} septembre 1927 pour la plupart des autres Services, des tarifs d'arrière-saison.

Les nouveaux tarifs comportent une réduction de 20 à 25% sur les prix de la pleine saison.

Les voyageurs, déjà porteurs de coupons provisoires d'autocars ou de billets combinés (chemins de fer et autocars) pris à l'avance, pourront bénéficier des nouveaux prix à partir des mêmes dates. Les détaxes correspondantes devront être demandées, avant de monter en voiture, aux bureaux des autocars situés aux têtes d'étapes des Services.

Les Services d'autocars P.-L.-M. sont exécutés avec un matériel de grand confort, entièrement moderne et comportant tous les derniers perfectionnements ; chaque voyageur dispose d'un fauteuil Pullman.

Les autocars sont conduits par des chauffeurs éprouvés offrant toutes garanties.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (1^{re}.) — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heuresLEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGEBUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
de la place du CasinoComptoir National d'Escompte
DE PARISSociété Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III

LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert 1^{er}

MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

41, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.

Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
 Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
 Valeurs locales.

Location de compartiments de coffres-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change
pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi
et les dimanches jusqu'à midi.Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Le Maroc par Marseille.

La voie de Marseille offre les avantages les plus appréciables aux voyageurs désireux de se rendre de France au Maroc.

Marseille est en effet desservie par des trains à marche rapide composés du matériel le plus confortable avec voitures directes en provenance ou à destination des grandes villes de France et des capitales du Continent.

De Marseille à Tanger et à Casablanca, c'est la traversée assurée par les paquebots rapides et luxueusement aménagés de la Compagnie de Navigation Paquet dont les départs de Marseille ont lieu en été tous les samedis.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Tanger et Casablanca.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT / 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnet, Beausoleil

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303155, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313274 à 313275, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339694, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43201 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1927.